



POUR DIFFUSION IMMEDIATE

Victoire sur l'industrie du tabac en Afrique du Sud pendant la pandémie de COVID - 19 : Une source d'inspiration pour les pays de l'OMS Afro pour préserver la santé publique

Déclaration de Leonce SESSOU, Secrétaire Exécutif, Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique

Lomé le 30 Juin 2020

"Le fait qu'une substance crée une dépendance ne la rend pas essentielle". C'est la conclusion unanime des juges Mlambo, Molefe et Basson, vendredi 26 juin 2020, lors de leur jugement dans l'affaire opposant la [Fair Trade Independent Tobacco Association \(FITA\)](#) au gouvernement sud-africain concernant l'interdiction de la vente de cigarettes, de cigarettes électroniques et d'autres produits du tabac pendant le confinement de COVID-19. La décision de la Haute Cour du North Gauteng de rejeter l'affaire est conforme aux efforts de la communauté de lutte antitabac pour garantir la santé et le bien-être de la population. L'OMS et plusieurs autres institutions de santé publique engagées au niveau mondial ont établi que les [fumeurs sont prédisposés à des complications COVID-19 plus graves](#). Il est décevant d'apprendre que, alors que le gouvernement sud-africain a fait de son mieux pour protéger les citoyens en arrêtant temporairement la vente des produits du tabac pendant cette période de confinement, l'industrie du tabac, fidèle à sa tradition de se préoccuper que de ses intérêts commerciaux, a riposté par des actions en justice.

La FITA se présente comme une société indépendante à but non lucratif créée par les fabricants de cigarettes d'Afrique australe qui réclament un environnement commercial équitable - sans harcèlement des concurrents et sans concurrence déloyale. Elle a contesté la décision du gouvernement en critiquant la promulgation de réglementations qui interdisent la vente de cigarettes et d'autres produits du tabac, en se fondant sur les dangers pour la santé liés à l'usage du tabac, comme étant malavisée.

Il est toutefois réconfortant de savoir que le gouvernement sud-africain ne s'est pas laissé distraire par la pression de la FITA.

L'Alliance pour le contrôle du tabac en Afrique (ACTA) félicite le système judiciaire sud-africain, et en particulier la Haute Cour de Gauteng, pour avoir pris une décision qui contribue sans aucun doute à limiter l'impact de la COVID-19, sauver des vies et préserver le système de santé publique. L'alliance est heureuse que la cour ait compris les motifs exacts de la décision du gouvernement et des actions de l'industrie du tabac. L'ACTA félicite également le gouvernement sud-africain pour sa détermination, après plusieurs procès intentés contre lui, pour avoir pris des mesures visant à protéger les citoyens sud-africains, et apprécie les partenaires de la société civile et toutes les autres parties prenantes qui ont soutenu le gouvernement pendant cette période difficile. C'est en effet un exemple qui mérite d'être imité.

Une fois de plus, FITA a tenté de mettre en œuvre une tactique bien connue en disant qu'elle n'a pas été consultée avant la prise de la décision interdisant la vente de la cigarette et d'autres produits du tabac. Cet argument est très souvent utilisé par l'industrie pour à tout prix faire avancer ses objectifs au détriment de la santé des populations.

Alors que la communauté de la lutte antitabac attend l'audience d'une [deuxième affaire](#) impliquant British American Tobacco et d'autres entités du secteur du tabac contre le [gouvernement sud-africain](#), l'ACTA exhorte les tribunaux à continuer à faire passer la santé publique avant les intérêts de l'industrie du tabac. En effet, comme l'a souligné le juge président Dunstan Mlambo dans l'affaire FITA, les cigarettes ne peuvent pas être considérées comme des biens essentiels, car elles ne "tombent pas, par nature, dans la même catégorie que les biens qui sont vitaux ou nécessaires au fonctionnement de base".

L'ACTA exprime son soutien à l'interdiction temporaire de la vente de produits du tabac dans le cadre des efforts visant à endiguer la COVID-19 en Afrique du Sud. La situation présente une atmosphère idéale pour arrêter de fumer et devapoter ; une opportunité pour les fumeurs ou les vapoteurs qui essaient d'arrêter, à ne pas manquer.

Media contact: AYONG I. CALEB

Email: ayong@atca-africa.org

L'ACTA est un réseau panafricain d'organisations de la société civile à but non lucratif et apolitique dont le siège est à Lomé, au Togo. Avec des membres dans 39 pays, l'ACTA se consacre à la promotion de la santé publique et la prévention de l'épidémie du tabagisme sur le continent.